

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 719 Subventions (4.500 euros) à deux associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 13e.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Au Chœur de la Ville la Clef des Chants et Les petits chantiers ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Au Chœur de la Ville la Clef des Chants, 1 rue Zadkine 75013 Paris, au titre de ses activités 2019. Simpa 7882 ; 2019-09010

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Les petits chantiers, 4, rue Wurtz 75013 Paris, au titre de ses activités 2018. Simpa 150241 ; 2019-07825

Article 3 : La dépense correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO